

# RÈGLEMENT

Le **Hendaia Trail** est une épreuve de Course à Pied organisée par l'**Office Municipal des Sports d'Hendaye en partenariat avec l'association Hiru Kirol Hendaia**. La course aura lieu le **dimanche 27 février 2022**. La course de 22 km partira à 9h30 des halles Gaztelu-Zahar et l'arrivée aura lieu au même endroit.

**La course de 22 km avec 400m de dénivelé positif** sera balisée dans son intégralité.

Le parcours emprunte des chemins piétonniers, la plage d'Hendaye, des routes communales et des sentiers. Ceux-ci peuvent être pentus et techniques par endroits. Une habitude et une préparation spécifique à ce type de terrain sont préférables pour participer et profiter pleinement de cette épreuve.

Selon les conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours à tout moment.

Les coureurs nés avant le 01/01/2004 pourront participer aux épreuves.

Les pré-inscriptions se feront par internet sur le site [www.pb-organisation.com](http://www.pb-organisation.com) et sur place le jour de la course s'il reste des dossards.

Le prix d'inscription est fixé à 22 euros sur le site [www.pb-organisation.com](http://www.pb-organisation.com) jusqu'au 13 février 2022, 25 euros jusqu'au 26 février ainsi que le jour de la course.

**Sur l'esplanade des halles Gaztelu-Zahar, une zone départ/arrivée sera mise en place. Pour y accéder un contrôle du pass sanitaire sera organisé. Le masque y sera obligatoire.**

La remise des dossards s'effectuera sur présentation d'une pièce d'identité.

## **Certificat médical et licence**

Au regard de l'article L.231-2-1 du Code du Sport, chaque participant devra répondre obligatoirement, à l'un des critères suivants :

- titulaire d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- titulaire d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- titulaire d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- titulaire d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- **titulaire d'un certificat médical** rédigé en langue française (ou d'une traduction authentique), mentionnant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition, daté de moins d'un an à la date de la manifestation.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Responsabilité Civile : les organisateurs sont couverts pour les risques civils par la police d'assurance souscrite au Crédit Mutuel d'Hendaye. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**En cas d'annulation de dernière minute** (Conditions météorologiques, décision préfectorale ou d'autres autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué au regard des frais déjà engagés.

Les bâtons de trail ne sont pas autorisés.

Chaque concurrent devra fixer son dossard avec puce électronique sur le torse, clairement visible pour simplifier les pointages intermédiaires en cours d'épreuve.

### **POUR LE 22 KM (prévoir son gobelet)**

**Des ravitaillements** seront mis en place au 6ème, 17ème et 23ème km du tracé. Cependant, **une réserve d'eau de 50cl, un gobelet, une réserve énergétique** ainsi qu'un coupe-vent selon les conditions sont conseillés par l'organisation.

1/ Ravitaillement km 5 : château d'Abbadie

Eau, boissons gazeuses

2/ Ravitaillement km17 : château d'Abbadie

Eau, boissons gazeuse, oranges, bananes, biscuits

/ Ravitaillement km 22 : Arrivée - Halles Gaztelu-Zahar

Eau, boissons gazeuse, oranges, bananes, biscuits etc...

Une barrière horaire sera mise en place au km 17 - ravitaillement du château d'Abbadie.

A cet endroit, La BARRIÈRE sera fixée à 3h00 de course et les dossards seront remis aux contrôleurs.

Les coureurs passant après ce délai seront alors HORS COURSE et raccompagnés en mini-bus sur la zone d'arrivée.

**Tout abandon** en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, au poste de contrôle ou ravitaillement le plus proche. Le dossard et surtout la puce doit être ôtée pour éviter toute confusion. L'organisation mettra en place un moyen de rapatriement du coureur qu'en cas de force majeure et sur avis de l'équipe médicale. Dans tous les autres cas, les coureurs rejoindront l'arrivée par leurs propres moyens.

**Les arrivées** seront jugées à l'esplanade des halles Gaztelu-Zahar.

Les premiers concurrents seront attendus vers 10h50.

A l'arrivée, un ravitaillement complet sera fourni à tous les coureurs.

**Les vestiaires et douches** du mur à gauche D. Ugarte seront mis à disposition des coureurs de 10h30 jusqu'à 13h30.

La remise des récompenses pour les différents lauréats aura lieu à partir de 13h00.

Pour les récompenses podium, le Classement Général sera validé à l'arrivée des derniers concurrents.

Une remise des prix officielle sera réalisée aux alentours de 13h00 sur l'aire d'arrivée et récompensera :

- les 3 premiers Hommes et Femmes du classement scratch

Plusieurs lots seront distribués aux coureurs par tirage au sort.

### **Marche (prévoir son gobelet)**

Une marche de 17km aura lieu le même jour - départ entre 8h et 8h30 - Le prix d'inscription est fixé à 8 euros sur le site [www.pb-organisation.com](http://www.pb-organisation.com). Même tarif sur place le jour de la marche.

Le départ de la marche aura lieu au château d'Abbadie. L'arrivée aux halles Gaztelu-Zahar.

Une zone sera délimitée pour l'organisation du contrôle du pass sanitaire. Le masque y sera obligatoire.

Les inscriptions et la remise d'un bracelet s'effectueront une fois le contrôle réalisé.

Un ravitaillement aura lieu au château d'Abbadie sur le retour au 11ème km.

Droit à l'image. Le coureur donne à l'organisation l'autorisation d'utiliser toutes photos, images ou vidéos le représentant à l'issue de la compétition.

Les coureurs renoncent à tout recours à ce sujet.

Tous les concurrents doivent s'engager à respecter l'environnement.

Les coureurs ne doivent jeter aucun déchet au sol. Ils doivent les garder sur eux et les déposer sur les postes de ravitaillement où des poubelles seront mises à disposition.

**Tracé.** Les concurrents s'engagent à respecter scrupuleusement le balisage.

Tous les concurrents s'engagent à respecter les bénévoles avant, pendant et après la course.

**Les concurrents se doivent assistance mutuelle. Tout incident doit être signalé le plus vite possible aux signaleurs les plus proches.**

Tous les concurrents désignés devront accepter de se soumettre à un éventuel **contrôle anti-dopage** sous peine de disqualification immédiate.